

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 20 juin 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt juin
À 15 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17

Présents : 11

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Madame Martine VERNHES, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

POUVOIRS :

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN

N°28_200625

Objet : Convention de partenariat avec
l'association "Cultures du cœur "

Date de la convocation : 16/06/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_28-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
23/06/2025

Délibération n°28_200625 :**Objet : Convention de partenariat avec l'association "Cultures du cœur "****Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL**EXPOSE :**

Le projet d'établissement met en avant la nécessité de promouvoir l'accès à la culture des personnes qui en sont éloignées pour des raisons économiques et par méconnaissance.

Le CCAS souhaite développer un partenariat avec l'association « Cultures du Cœur » afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes et familles en difficulté, la Culture pouvant être un levier d'insertion et de remobilisation et permettant aussi de lutter contre l'isolement.

L'association « Cultures du Cœur », dont une de ses antennes est basée à Aubagne, a pour objectif de participer à la lutte contre l'exclusion en œuvrant pour l'accès à la culture de toutes les personnes en situation de précarité. Elle favorise l'accompagnement de personnes exclues, pour des raisons économiques et/ou sociales, dans une démarche d'approche et de découverte de disciplines et d'apprentissage de pratiques, pour leur permettre de vivre des expériences positives et constructives.

L'association « Cultures du Cœur » est un acteur du territoire qui met en relation les structures sociales et les structures culturelles. Dans le département des Bouches-du-Rhône, c'est un écosystème solidaire de près de 230 partenaires culturels et 220 relais sociaux adhérents. Les structures culturelles s'engagent, notamment, à ouvrir leurs portes aux personnes accompagnées par Culture du Cœur, en mettant à disposition des invitations gratuites et en organisant des visites et des ateliers pour les groupes accueillis.

Adhérer à « Cultures du Cœur » nous permettrait de mettre en place trois permanences d'information annuelles et une réunion bilan au sein de l'Epicerie sociale du CCAS animées par le chargé de développement de Cultures du cœur, accéder à une billetterie solidaire mais aussi proposer des sorties collectives. Le montant de l'adhésion est de 95 euros par an.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,**VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L123-5,**VU** la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,**VU** la délibération n° 41_250325 du 25 mars 2025 relative à l'adoption du projet d'établissement du CCAS 2025-2028,**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour le Centre Communal d'Action Sociale de permettre au public connu du C.C.A.S, et notamment aux familles et adultes isolés en situation de précarité de pouvoir bénéficier d'un accès à la Culture ;**CONSIDÉRANT** l'adhésion obligatoire du CCAS à l'association Cultures du cœur pour atteindre cet objectif dans le cadre d'une convention de partenariat ;

Accusé de réception en préfecture
 013-261300412-20250620-200625_28-DE
 Reçu le 23/06/2025
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
 er=211523KKN191,givenName=
 Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
 t,OU=0002 261300412,2.5.4.
 97=#0C0F4E545246522D323631
 333030343132,O=CCAS AUBAGN
 E,C=FR
 23/06/2025

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'adhésion du CCAS à l'Association Cultures du Cœur, dont le siège est situé 32 rue de Crimée, Le Phocéen Bat D, 13003 Marseille ;

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle à l'association en fonction des modalités définies par le conseil d'administration de Cultures du Cœur et fixée à 95,00 (quatre vingt quinze) euros pour l'année 2025 ;

ARTICLE 4 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget, et ses décisions modificatives, qui seront imputés sur le chapitre 011 du budget principal du CCAS ;

ARTICLE 5 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention de partenariat entre l'association Cultures du cœur et le CCAS, annexée à la présente délibération, ainsi que tous actes permettant d'en assurer la mise en œuvre effective.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_28-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
23/06/2025